

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION DENOMMEE  
= LES CHEMINS DE LOKOTI=**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille sept,

Et le 16 du mois de Juin ;

Vu la loi N°90/053 du 19 Décembre 1990 portant sur la liberté d'association ;

S'est tenu à Lokoti (Meiganga) l'Assemblée générale constitutive d'une association dite « **LES CHEMINS DE LOKOTI** ».

A cet effet, les résolutions suivantes ont été adoptées :

**PREMIERE RESOLUTION**

Il est crée entre les ressortissants et sympathisants du canton de Lokoti du Mbéré, Province de l'Adamaoua, une association portant la dénomination sus-visée en abrégé « LCL ».

Le ressort territorial de l'association couvre le canton de Lokoti où est installé son siège social.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'objet de cette association qui est apolitique est d'œuvrer pour le développement socio-économique du Canton sus-cité à travers la sensibilisation des populations pour la lutte contre les IST/SIDA, la promotion des valeurs médicales, sportives et culturelles avec des associations partenaires...

**TROISIEME RESOLUTION**

A été proposé et désigné comme Président de l'association :

Nom : **M. GODANGA Samuel**

Profession : **Technicien en Froid Industriel**

Adresse : **BP. 1634 Garoua**

Tél : **99 61 73 31/ 77 95 91 90**

N° CNI : **102536560 du 04 Juillet 2007 à Garoua**

### QUATRIEME RESOLUTION

Ont également proposés et désignés comme responsables les personnes ci-après :

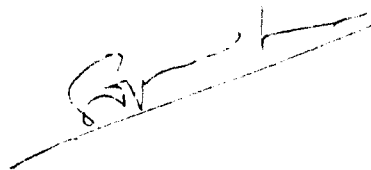
N°	Noms et prénoms	Fonctions	Profession	Domicile	N° CNI
01	YAYA SOULEYMANOU	Conseiller	Lamido	Lamidat de Lokoti	
02	SOM ADAMOU Paul	Secrétaire Général	Enseignant retraité	Lokoti	
03	TABAI Michel	Secrétaire G. Adjoint	Infirmier	Meiganga	
04	MAZANOU Virginie	Trésorière	Militaire	Yaoundé	
05	DAOUDOU MAINA Mathias	Commissaire aux Comptes	Infirmier	Lokoti	
06	SOM Gilbert	Adjoint aux Commissaires aux Comptes	Militaire	Yaoundé	
07	ADAMOU ZIZI	Conseiller	Commerçant	Lokoti	
08	DJIKA HAADAMA	Conseiller	Commerçant	Lokoti	
09	KOMBO Victor	Conseiller	Maçon	Lokoti	
10	DICKO Marcelline	Conseillère	Commerçante	lokoti	

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'ouverture d'un registre.

Fait à Lokoti, le 16 Juin 2007

**Le Président**



DEPARTEMENT DU MBERE

PREFECTURE DE MEIGANGA

BUREAU DES ASSOCIATIONS  
DES PARTIS POLITIQUES

N° 148 / RDMP/H.51/BAPP

**RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION**

Le Préfet du département du Mbéré à Meiganga soussigné, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration tel que prévu par la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'Association.

**TITRE DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION LES CHEMINS DE LOKOTI****Objet :**

- développement de Lokoti à travers la lutte contre les IST/SIDA
- L'instauration entre les membres de l'association d'un climat de solidarité, de fraternité et d'entraide;

**SIEGE SOCIAL : LOKOTI**

Noms et prénoms des responsables actuellement chargés de l'administration de l'association et de la Direction de l'association

Président : **GODANGA SAMUEL**Secrétaire Général : **SOM ADAMOU PAUL**Trésorier **MAZANOU VIRGINIE**Commissaire aux Comptes n°1 : **DAOUDOU MAINA MATHIAS**Commissaire aux compte n° 2 : **SOM GILBERT**Conseiller **YAYA SOULEYMANOU****Pièces annexées à la déclaration :**

02 Exemplaires de statuts de l'association faisant foi de règlement intérieur

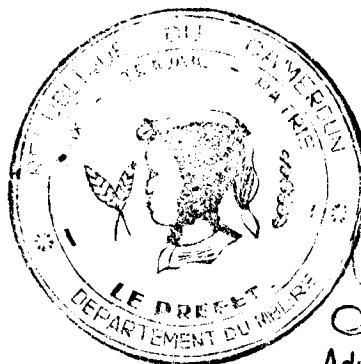
02 Exemplaires de procès-verbal l'assemblée constitutive.

Le présent récépissé de déclaration qui confère à l'association la personnalité juridique nécessaire est établi pour servir et valoir ce que de droit. /-

22 NOV 2007

MEIGANGA, le \_\_\_\_\_

LE PREFET



*Tim à Mboussi*  
Administrateur Civil Principal

**AMPLIATIONS:**

-MINATD/YDE

-G.P.A/NDERE

-S/P Meiganga

-Proc/Rep: Mbéré

-COCOM GEND/Mbéré

-COMSPECIAL/Mbéré

-INTERESSES

-CHRONO/ARCHIVES.